

Envoi : 16/10/2018

Réception par le Préfet : 16/10/2018

Publication : 19/10/2018



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2018-9-12-3

Séance du vendredi 12 octobre 2018

CONGRÈS NATIONAL DE LA FÉDÉRATION ENFANCE ET FAMILLES D'ADOPTION

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, M. JANDER, Mmes JENN, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MULLER Betty, M. MULLER, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. HEMEDINGER donne procuration à Mme DIETRICH.

Mme MILLION donne procuration à M. WITH.

M. MUNCK donne procuration à Mme BOHN.

M. STRAUMANN donne procuration à Mme KLINKERT, Présidente du Conseil départemental.

La Commission permanente du Conseil départemental,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,

VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1^{er} septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,

VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-7-12-1 du 21 décembre 2017 relative aux moyens des directions fonctionnelles de l'administration générale (hors ressources humaines, finances, valorisation du patrimoine immobilier et de la logistique),

VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2018-3-1-6 du 22 juin 2018 portant décision modificative n°1 – exercice 2018,

VU le règlement financier départemental,

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Attribue et autorise le versement, en une seule fois, d'une subvention de 1 500 euros à l'association Enfance & Familles d'Adoption 68 pour l'organisation du congrès national annuel de la Fédération Enfance & Familles d'Adoption qui aura lieu à Mulhouse, le 13 octobre 2018.

Ce montant sera prélevé sur la ligne du budget départemental 2018, programme J718, imputation 65-021-6574-3277-029.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité